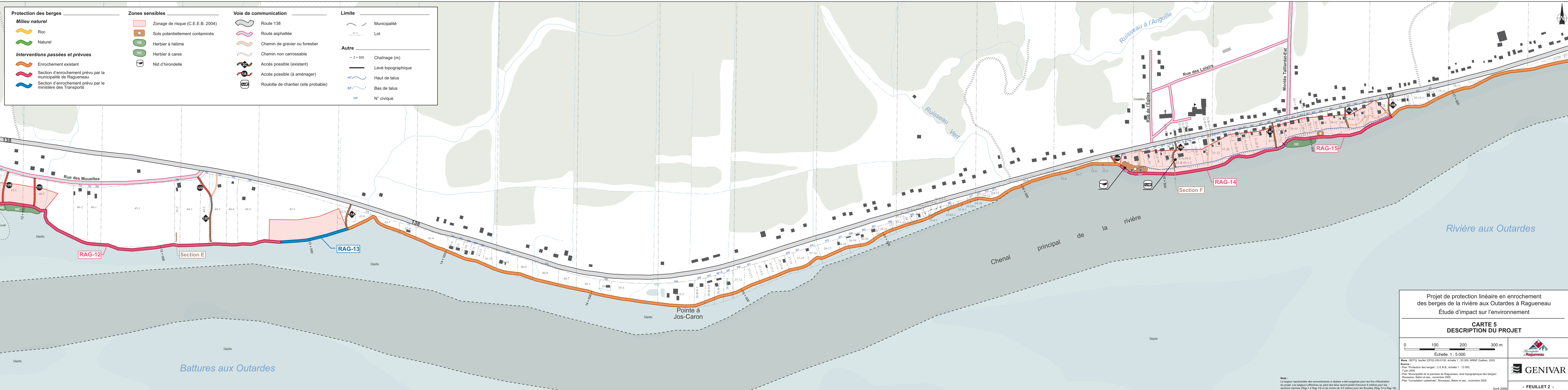
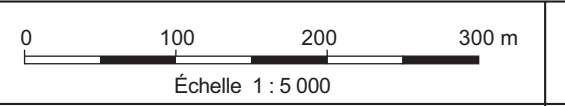


Protection des berges	Zones sensibles	Voie de communication	Limite
Milieu naturel	Zonage de risque (C.E.E.B. 2004)	Route 138	Municipalité
Roc	Sols potentiellement contaminés	Route asphaltée	Lot
Naturel	HE Herbier à hélime	Chemin de gravier ou forestier	— 2 + 500 Chaînage (m)
Interventions passées et prévues	HC Herbier à carex	Chemin non carrossable	— Levé topographique
Enrochement existant	Nid d'hirondelle	Accès possible (existant)	HT Haut de talus
Section d'enrochement prévu par la municipalité de Raguenau		Accès possible (à aménager)	BT Bas de talus
Section d'enrochement prévu par le ministère des Transports		Roulotte de chantier (site probable)	1087 N° civique



Projet de protection linéaire en enrochement
des berges de la rivière aux Outardes à Raguenau
Étude d'impact sur l'environnement

**CARTE 5
DESCRIPTION DU PROJET**



Base : BD1Q, feuillet Z2F102-200-0102, échelle 1 : 20 000, MRNF Québec, 2003
Source :
- Plan "Protection des berges", C.E.E.B., échelle 1 : 12 000,
7 juin 2005
- Plan "Municipalité de la paroisse de Raguenau, levé topographique des berges",
Roussseau, Babin et ass., novembre 2005
- Plan "Compilation cadastrale", Roussseau, Babin et ass., novembre 2005

GENIVAR

Note :
La largeur représentée des enrochements à réaliser a été exagérée pour les fins d'illustration
du projet. Les largeurs effectives au pied des talus seront plutôt d'environ 6 mètres pour les
sections marines (Rag-1 à Rag-13) et de moins de 4,5 mètres pour les fluviales (Rag-14 à Rag-15).